

*L'impôt—Loi*

**M. Jack Shields (Athabasca):** Monsieur l'Orateur, c'est avec des sentiments mitigés que je me prépare à intervenir au sujet du bill C-93. J'espère que le député de Scarborough-Centre (M. Kelly) restera à la Chambre et ne s'esquivera pas pour aller chercher du café ou quoi que ce soit d'autre, comme il le fait d'habitude.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, et comme tous les députés le savent, cette mesure modifie certaines lois fiscales et prévoit d'autres sources de financement. Elle est présentée par un gouvernement qui vient tout juste d'émettre des obligations pour vingt ans à 15.5 p. 100 d'intérêt, ce qui revient à reconnaître publiquement que pendant deux décennies encore, nous allons subir des taux d'intérêt élevés et un taux d'inflation supérieur à 12 p. 100. Voilà essentiellement ce que le gouvernement annonce au monde entier, qu'il n'a pas en main les rênes de l'économie.

Je me demande, monsieur l'Orateur, si les députés ont vraiment pris le temps de lire le bill et de se pénétrer de sa signification. L'article 1<sup>er</sup> de la Partie I du bill prévoit que:

Avec l'approbation du gouverneur en conseil, le ministre des Finances peut, en sus de la fraction non encore placée des emprunts autorisés par toute loi du Parlement déjà adoptée, emprunter, selon les dispositions de la loi sur l'administration financière, les sommes nécessaires, jusqu'à concurrence de six milliards six cent millions de dollars, à la réalisation de travaux publics et à des fins diverses. Ces emprunts sont effectués par voie d'émission de titres du Canada destinés à la vente.

En d'autres mots, nous donnons au gouvernement un chèque en blanc de 6.5 milliards de dollars au moment où l'exode des capitaux prend une ampleur jamais connue jusqu'ici, où les investisseurs canadiens n'ont pas la confiance nécessaire pour investir dans leur pays. En fait, ils placent un montant estimatif de 4.5 milliards de dollars aux États-Unis. Les investisseurs étrangers voyaient auparavant au Canada un climat propice à l'investissement, mais ils ont retiré du pays un nombre estimatif de 10 milliards de dollars au cours de l'année dernière. L'article 3(1) de la Partie I stipule ce qui suit:

Les emprunts autorisés en vertu du présent article ou de tout autre pouvoir conféré par le Parlement avant l'entrée en vigueur de cet article peuvent s'effectuer en devises étrangères et être remboursés dans ces devises.

Nous autorisons ce gouvernement, monsieur l'Orateur, à emprunter de l'argent où il veut, au moment où la valeur du dollar canadien peut, en tout temps, diminuer de façon importante. Permettez-moi de donner un exemple. Supposons que ce gouvernement, dans sa grande sagesse, décide d'aller emprunter aux États-Unis à 15 p. 100. Il sera chanceux d'obtenir ce taux, car je ne crois pas qu'il soit encore considéré comme un emprunteur de cote «A». La valeur relative de notre dollar diminue de 5 p. 100 et, comme nous remboursons notre prêt en devises américaines, le taux d'intérêt est alors de 20 p. 100. Tels sont les vastes pouvoirs que nous donnons au gouvernement en vertu de ce projet de loi. Cette situation s'est déjà produite par le passé et il n'y a aucune raison pour qu'elle ne se reproduise pas.

Je vais prendre le temps si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, de lire un article. J'aimerais que vous compreniez les effets de l'addition d'un autre article. Il ne s'agit plus simplement d'un projet de loi conférant un pouvoir d'emprunt; il porte aussi sur la taxe d'accise. Voici donc ce que dit l'article 47.2(2):

Lorsque des marchandises admissibles ont été achetées ou importées par une personne d'une catégorie prescrite en vertu du paragraphe (3), pour l'usage exclusif de cette personne et non pour la revente, et que la taxe imposée en

application de la Partie V a été acquittée à l'égard de ces marchandises, le Ministre peut, lorsque, en la forme et de la manière qu'il prescrit, cette personne lui en fait la demande dans les quatre années suivant l'achat ou l'importation des marchandises, verser à cette personne un montant égal à cette taxe.

• (1730)

Vous vous imaginez le nombre de demandes que recevra le ministre, monsieur l'Orateur? Bien sûr, nous savons que ce n'est pas le ministre qui va les recevoir, mais les bureaucrates. Nous savons que le gouvernement devra engager 20, 30, 40 ou 400 fonctionnaires pour s'occuper de cette section bien modeste. Monsieur l'Orateur, mes distingués collègues ne voient-ils pas ce que nous sommes en train de faire au Canada, jour après jour, en gonflant l'administration, la bureaucratie? Nous sommes en train d'étrangler l'économie canadienne et, par la même occasion, la population canadienne.

Les habitants de ma circonscription et de tout le Canada en ont pardessus la tête de ce gouvernement et de tout gouvernement qui leur impose des restrictions, qui les étouffe et qui vide leurs poches. Nous devons permettre à l'esprit qui a animé le Canada jusqu'ici de survivre, cet esprit qui a attiré mon arrière-grand-père en Ontario et poussé mon grand-père vers l'Alberta. Nous devons retrouver cet esprit. Cet esprit était libre de toute ingérence du gouvernement. L'intervention minimale du gouvernement permettrait la croissance maximale au pays. L'inverse est faux. Or, le gouvernement actuel est entièrement voué au contrôle de l'État dans tous les secteurs de l'économie. C'est une honte car cela tue l'esprit d'initiative chez les Canadiens.

Je parlerai surtout de la Partie III du bill C-93, où il est question d'apporter certains changements à la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, conformément à la motion des voies et moyens visant à modifier la loi de l'impôt sur les revenus pétroliers. On emploie également l'abréviation PRPG pour désigner cette taxe. Par le biais de cette taxe, le gouvernement met le grappin sur l'argent des entreprises de ce secteur comme il ne l'avait encore jamais fait. Le gouvernement détournera à son profit des sommes faramineuses. Le gouvernement trouve que le secteur pétrolier est une véritable poule aux œufs d'or et que les entreprises de ce secteur gagnent trop d'argent; par conséquent, il veut mettre la main sur cet argent. Il ne s'est pas emparé des œufs d'or mais il est en train de faire mourir la poule à petit feu.

Certains projets sont en suspens depuis deux ans. Je songe notamment au projet de Cold Lake de la société Imperial Oil qui permettrait de produire 140,000 barils de brut non sulfuré par jour. Il s'agit de pétrole brut synthétique non corrosif, du meilleur brut qui puisse exister. Nous n'avons pas besoin de pétrole! Nous en avons amplement. Nous pouvons subvenir à nos propres besoins en pétrole! Cela signifie, évidemment, que nous achetons notre pétrole au Moyen-Orient, au Brésil et ailleurs. Nous achetons des quantités considérables de pétrole à l'étranger au rythme de 400,000 barils par jour. Nous ne l'achetons pas en monnaie canadienne. Non. Nous payons en argent américain. Et nous nous demandons ensuite pourquoi le dollar canadien est si faible. Nous nous demandons pourquoi le taux d'inflation est élevé, alors que nous jetons nos précieuses devises par la fenêtre pour acheter ces 400,000 barils de pétrole par jour. Le Canada possède la technologie, le génie, une main-d'œuvre et des ressources naturelles. Et que faisons-nous? Nous nous adressons aux compagnies mêmes auxquelles